

Écrivains, musées, maisons, un inventaire

par Blanche Grinbaum-Salgas

*Conservateur du patrimoine
Conseiller pour les musées à la DRAC d'Ile-de-France*

En 1992, la Direction des Musées de France (DMF) avait souhaité s'associer à « La fureur de lire ». Conservateur du musée Bossuet de Meaux, ville-évêché de Seine-et-Marne située à cinquante kilomètres à l'est de Paris, j'avais été sollicitée par le service communication de la DMF pour réaliser une carte des musées et maisons d'écrivains. Ayant la charge d'un musée associé à la littérature, j'avais accepté d'imaginer conjuguer tentative d'inventaire et créa-

tion graphique afin d'aboutir à l'édition d'un objet nouveau.

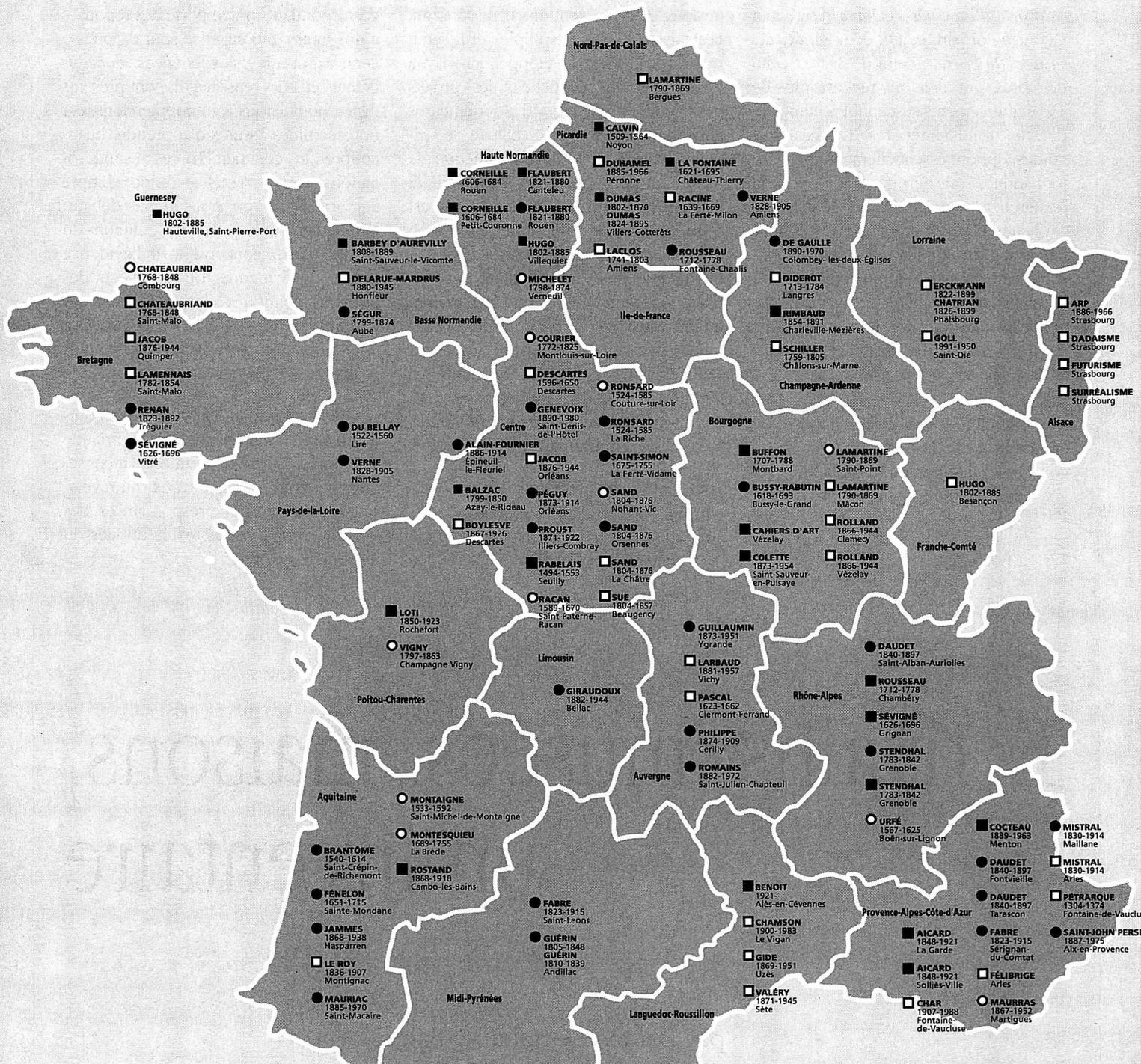
Armée du « Cabanne¹ » et du « Poisson² », installée au cœur des archives de l'Inspection Générale des Musées, je dus, en trois semaines, avec l'aide des conserva-

teurs de ce service, rassembler, ordonner et classer des données qu'il était indispensable de confirmer.

Il m'était apparu en effet que les guides qui décrivaient musées et maisons se limitaient très souvent à transcrire des informations devenues parfois obsolètes. En visiteur potentiel que j'étais, j'interrogeai téléphoniquement et anonymement de préférence le personnel d'accueil et

1. *Guide des Musées de France*/Pierre Cabanne. – Bordas, 1990.

2. *Guide des maisons d'hommes célèbres*/Georges Poisson. – Paris, Pierre Horay, 1991.



■ Musées à caractère strictement monographique

□ Musées dont une partie significative des collections est en rapport avec un écrivain ou un mouvement littéraire

● Maisons natales ou lieux de séjour d'écrivains appartenant à l'État, à des communes, des départements, des conseils régionaux ou encore à des associations

○ Maisons privées ouvertes au public

- ARAGON 1897-1983 Saint-Arnoult-en-Yvelines
- ARP 1886-1966 Clamart
- BALZAC 1799-1850 Paris
- BLOY 1846-1917 Lagny
- BLUM 1872-1950 Jouy-en-Josas
- BOSSUET 1627-1704 Meaux
- CHATEAUBRIAND 1768-1848 Châtenay-Malabry
- DUMAS 1802-1870 Le Port-Marly
- ÉLUARD 1895-1952 Saint-Denis
- HUGO 1802-1885 Paris
- JANSENSME 1846-1933 Magny-les-Hameaux
- LÉAUTAUD 1872-1956 Paris
- MAC ORLAN 1882-1970 Saint-Cyr-sur-Morin
- MAETERLINCK 1862-1949 Médan
- MALLARMÉ 1842-1898 Vulaines-sur-Seine
- MICKIEWICZ 1798-1855 Paris
- NOAILLES 1876-1933 Paris
- PASCAL 1623-1662 Saint-Rémy-les-Chevreuse
- MAETERLINCK 1862-1949 Médan
- MALLARMÉ 1842-1898 Vulaines-sur-Seine
- MICKIEWICZ 1798-1855 Paris
- NOAILLES 1876-1933 Paris
- PASCAL 1623-1662 Saint-Rémy-les-Chevreuse
- SAND 1804-1876 Paris
- PROUST 1871-1922 Paris
- PSICHARI 1883-1914 Paris
- RACINE 1639-1669 Magny-les-Hameaux
- RENAN 1823-1892 Paris
- ROUSSEAU 1712-1778 Montmorency
- SÉVIGNÉ 1626-1696 Paris
- SURRÉALISME Saint-Denis
- TOURGUENIEV 1818-1883 Bougival
- TRIOTLET 1896-1970 Saint-Arnoult-en-Yvelines
- ZOLA 1840-1902 Médan
- SAINT-JOHN-PERSE 1887-1975 Pointe-à-Pitre

Guadeloupe

■ SAINT-JOHN-PERSE 1887-1975 Pointe-à-Pitre

obtins des réponses non destinées à la promotion touristique.

Ce travail m'a permis de constater que l'évocation d'un écrivain et de son œuvre était servie par une simple vitrine avec quelques objets, qu'il était évoqué dans une ou plusieurs salles, que nous étions face à une maison natale ou un lieu de séjour ne conservant aucune trace du littérateur. J'avais également tenté de distinguer les musées contrôlés par la DMF à caractère strictement monographique, les musées contrôlés dont une partie significative des collections était en rapport avec un écrivain ou un mouvement littéraire, les musées non contrôlés propriétés de l'État, de collectivités locales ou d'associations, les maisons privées ouvertes au public.

La tâche était complexe car l'ordonnance du 13 juillet 1945 qui régit encore aujourd'hui la vie des musées français (dans l'attente d'une « loi sur les musées ») prévoit une procédure d'agrément par simple déclaration (Titre II, Art. 6). La DMF n'ayant pas toujours été en mesure, nous le savons aujourd'hui, d'instruire véritablement les demandes des municipalités ou des associations on recense 1 070 musées contrôlés dont certains ne « conservent » que fort peu d'objets.

Depuis 1982, le conseil artistique des musées de France examine les « fonds constitutifs » des musées qui souhaitent obtenir le statut de musée contrôlé. Cette instance se réunit chaque mois (11 séances par an) pour valider les projets d'acquisition à titre onéreux ou gratuit des musées classés et contrôlés. Elle émet un avis sur la qualité et le coût des acquisitions projetées. L'avis favorable de ce conseil est indispensable pour accéder aux subventions des Fonds Régionaux d'Acquisition pour les Musées.

Ainsi depuis le début des années quatre-vingt, le conseil artistique des musées de France a instruit favorablement les dossiers des musées Sévigné à Grignan (1990), Colette à Saint-Sauveur-en-Puisaye (1990), Saint-John Perse à Pointe-à-Pitre (1988), Mallarmé à Vulaines (1987). 59 musées classés ou contrôlés sont « concernés » par la littérature (musées monographiques ou musées conservant des fonds littéraires). Depuis 1982, 17 de ces musées ont soumis des projets d'acquisitions au conseil artistique (dont 11 musées monographiques). Nous savons

que parfois les débats y furent vifs, car si le monde des musées ne rechigne pas à accumuler des reliques fétichistes liées aux grands personnages de notre histoire (tabatière ayant appartenu au Duc de Maine, carrosses et souliers divers...), un fétichisme identique lié à la littérature n'est pas encore véritablement admis. Cependant les Fonds Régionaux d'Acquisition pour les Musées (FRAM) ont permis des acquisitions prestigieuses (manuscrit du *Sonnet des voyelles* à Charleville-Mézières, « cadavres exquis » à Saint-Denis [Paul Éluard], éditions rares de Rousseau à Montmorency...) forçant ainsi la tradition des musées de France.

Toutefois, rares sont les musées qui, souhaitant échapper au seul fétichisme de l'objet ou du manuscrit, lient leurs activités à la recherche universitaire en collaborant avec des théoriciens de la littérature.

Je voudrais maintenant revenir à Meaux et à l'imposture que constitue la dénomination « Musée Bossuet ». Que trouve au palais épiscopal le visiteur qui souhaite retrouver les traces de l'évêque-écrivain ? Un musée des Beaux-Arts enrichi régulièrement grâce aux dons d'Annie et de Jean-Pierre Changeux. Il y trouve également une petite salle, simple salle de musée donnant sur un jardin dans ce qui fût la bibliothèque de Bossuet où sont rassemblés une copie (d'atelier) du portrait du prélat par Rigaud, une cheminée ornée d'un portrait en pied d'Henriette d'Angleterre, ainsi que deux autres portraits de Bossuet par Rigaud et Mignard.

Le « Musée Bossuet » est donc tout simplement un musée municipal où sont évoquées, fort succinctement, les seize années où Bossuet vécut à Meaux. Les manuscrits et les livres sont conservés à la bibliothèque municipale. Courteline, ancien élève du collège de Meaux, avait un temps laissé la trace de son passage grâce à une table de malade d'hôpital en formica (marron) et un buste en terre cuite. Avaient été oubliés Girodias qui avait si bien évoqué les maisons de tolérance de cette cité et Genet qui avait séjourné à la maison d'arrêt.

L'évocation au musée de Saint-Malo, de Chateaubriand, pourrait être décrite d'une manière presque identique et tout aussi décevante.

Aujourd'hui, je voudrais marquer à nouveau le manque cruel d'une véritable réflexion sur l'écrivain dans l'univers des musées littéraires. Manque non pas lié au poids, dans les années soixante-soixante-dix, du structuralisme, de Blanchot ou de *Tel Quel* « imposant » la mort de l'auteur, mais à la tradition associative qui a souvent été à l'origine de la création de ces musées et à l'absence, en France, d'une pratique muséale de la littérature telle que nous la connaissons en Pologne ou en Russie, pays où identité nationale et littérature sont intimement liées.

Pour terminer, je voudrais vous faire partager la lecture d'un extrait du *Sade, Fourier, Loyola* de Barthes (1971) :

« Le plaisir du texte comporte aussi un retour amical de l'auteur. L'auteur qui revient n'est certes pas celui qui a été identifié par nos institutions (bistoire et enseignement de la littérature, de la philosophie, discours de l'Église) ; ce n'est même pas le héros d'une biographie. L'auteur qui vient de son texte et va dans notre vie n'a pas d'unité ; il est un simple pluriel de charmes, le lieu de quelques détails ténus, source cependant de vives lueurs romanesques, un chant discontinu d'amabilités, en quoi nous lisons la mort plus sûrement que dans l'épopée d'un destin ; ce n'est pas une personne (civile, morale), c'est un corps » [...]

« Car s'il faut que par une dialectique retorse il y ait dans le Texte, destructeur de tout sujet, un sujet à aimer, ce sujet est dispersé, un peu comme les cendres que l'on jette au vent après la mort [...] si j'étais écrivain et mort, comme j'aimerais que ma vie se réduisit, par les soins d'un biographe amical et désinvolte, à quelques détails, à quelques goûts, à quelques inflexions, disons : des biographèmes, dont la distinction et la mobilité pourraient voyager hors de tout destin et venir toucher à la façon des atomes épicuriens, quelque corps futur, promis à la même dispersion. »

Et conseiller à tous la lecture des *Règles de l'art* de Pierre Bourdieu.

Je voudrais enfin remercier l'ABF pour cette journée qui permet pour la première fois aux professionnels des bibliothèques et des musées en charge des collections publiques de dialoguer et surtout d'envisager une collaboration régulière et fructueuse.